

RIP virtuelle Engie Electrabel : construction et exploitation de 2 parcs éoliens sur la commune de Nassogne
Procès-verbal de la présentation disponible en ligne les 19 et 20-04-2021

www.electrabel-rip-nassogne.be

PV de la réunion d'information préalable (RIP) avant l'étude d'incidences relative à la construction et l'exploitation :

- d'un parc de 9 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage, de la pose de câbles électriques et de la construction d'une cabine électrique sur le territoire de la commune de Nassogne, à proximité du village de Bande et ;
- d'un parc de 5 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage, de la pose de câbles électriques et de la construction d'une cabine électrique sur le territoire de la commune de Nassogne, à proximité du village de Grune.

Demandeur : Electrabel SA - Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles.

Participants

Présentateur : Pascal François

Engie Electrabel : Loïc Biot

Bureau d'études CSD Ingénieurs : Catherine Dubois

Introduction – Pascal François, présentateur

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue dans cette réunion d'information préalable en mode virtuel. Pourquoi en mode virtuel ? Tout simplement parce que le contexte sanitaire continue d'être extrêmement délicat, et ce, depuis maintenant plus d'un an. Et nous ne pouvons pas prendre de risques avec votre santé. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité ne pas réunir du public en salle et choisir cette voie virtuelle qui est d'ailleurs permise par le Gouvernement wallon dans le cadre de ses pouvoirs spéciaux.

Nous sommes donc dans une réunion d'information préalable pour présenter non pas un, mais deux projets de développements éoliens portés par Engie sur le territoire de la commune de Nassogne. Deux projets qui sont présentés en même temps pour des questions de visibilité, de clarté et, je dirais, de transparence à votre endroit.

Alors, au cours de cette séance d'information, plusieurs intervenants vont se succéder. Il y aura Loïc Biot, qui représente le développeur - le porteur de projets Engie Electrabel. Il y aura également le bureau d'études CSD, représenté par Catherine Dubois. Il y sera question naturellement de l'étude d'incidences sur l'environnement.

Que l'on soit dans une RIP en mode présentiel ou une RIP en mode virtuel, les objectifs d'une séance d'information comme celle-ci sont rigoureusement les mêmes. Premièrement, c'est permettre au demandeur de présenter son projet ou je dirais même son avant-projet. Et dans le cas qui nous occupe pour Nassogne, les avant-projets particuliers de développements éoliens. Ensuite, de permettre au public de s'informer et d'émettre des observations et des suggestions qui concernent naturellement le projet, de mettre en évidence des points particuliers qui peuvent être abordés dans le cadre de l'étude d'incidences, mais également de présenter des alternatives techniques qui peuvent raisonnablement être envisagées par le demandeur pour qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Ce que vous devez retenir, c'est qu'il y a deux moments extrêmement importants dans la vie d'un projet vous concernant. Le premier moment, c'est actuellement avec le lancement de l'étude d'incidences sur l'environnement. Vous avez 15 jours pour pouvoir vous manifester par courrier en les adressant à la commune avec une copie au développeur. Et puis plus tard, au moment de la procédure, au moment précisément de l'enquête publique, pour une période cette fois de 30 jours.

Voilà, si vous le permettez, je ne serai pas plus long en guise d'introduction. Je reviendrai un petit peu plus tard, au moment de la conclusion, notamment, pour vous expliquer tout ce que vous pouvez activer en termes de procédures légales pour vous manifester dans le cadre d'une réunion d'information préalable.

Tout de suite, je passe la parole à Loïc Biot pour Engie Electrabel.

Engie Electrabel : Loïc Biot

Merci Pascal. Bonjour à tous. Je m'appelle Loïc Biot, je suis chef de projets pour les projets éoliens sur la commune de Nassogne et je vais vous présenter aujourd'hui les deux avant-projets qui sont existants sur Nassogne, c'est-à-dire à Bande et à Grune.

Et avant de commencer, j'aimerais bien faire un petit élément de contexte par rapport au développement éolien en Wallonie. Comme vous le savez actuellement en Wallonie, il y a un développement très fort de l'éolien. Donc on est déjà à plus de 450 éoliennes sur le territoire wallon, soit plus de 1100 MW installés. Mais les objectifs de la Région wallonne sont très ambitieux. C'est-à-dire que l'on devrait arriver à 4600 GWh par an. Et à quoi ça correspond ? Cela correspond à plus ou moins 300 éoliennes supplémentaires à l'horizon 2030. Donc c'est presque doubler les éoliennes qui sont installées à l'heure actuelle. Évidemment, ce développement se fait dans un cadre qui est très strict. Ce cadre, qui est défini dans le cadre de référence éolien de 2013 et dans le nouveau CoDT (le code de l'aménagement du territoire).

Après cette très brève introduction, je vais directement aller dans le vif du sujet et vous parler des objectifs d'Engie sur la commune de Nassogne, c'est-à-dire les 2 zones de projets qui sont existantes et historiques à proximité des villages de Bande et de Grune. Comme vous le savez sans doute, Engie est actif sur la zone depuis 2010 puisqu'il y avait déjà une pré-analyse qui avait été réalisée pour ces deux zones de projets. Donc, je vais faire un bref rappel historique de ces deux projets.

Premièrement, sur le site de Grune, c'est un projet historique de 5 éoliennes. Un permis unique avait été octroyé en 2014. Ce permis unique avait été attaqué ensuite au Conseil d'État. Et il a été annulé en 2016. Concernant Bande, c'est une zone qui avait déjà été analysée en 2010, qui n'avait pas été développée par Engie. Par contre, la commune, en 2020, a organisé un appel d'offres, donc un appel à candidatures de développeurs pour développer un projet sur des parcelles qui sont la propriété unique de la commune de Nassogne. Engie a évidemment répondu à cet appel d'offres, elle le fait pour d'autres communes également. C'est une réponse qui a été faite en 2020. Et en 2021, la commune a décidé d'annuler cet appel d'offres. Elle va peut-être le redémarrer. Maintenant, Engie attend de se mettre dans la volonté communale par rapport à cet appel d'offres pour cette zone de projet spécifique.

J'aimerais conclure ce slide avec un élément très, très important. On parle ici de 2 zones de projets différentes. Il faut savoir qu'elles sont relativement proches l'une de l'autre. Et l'objectif d'Engie n'est pas de développer les 2 zones de projets en même temps, mais plutôt de choisir en essayant de suivre la volonté communale, la zone la plus opportune pour développer un projet éolien, que ce soit la zone de Grune ou la zone de Bande.

Ce qui vous intéresse, c'est évidemment de voir l'implantation qui va être proposée par Engie, donc on va commencer par le projet de Grune avec cette implantation de 5 éoliennes. Donc, on est sur un projet qui est quand même très proche, très similaire du projet historique. Et donc, vous voyez si une ligne de 5 éoliennes

qui se situe à proximité du village de Nassogne et de Grune. Nous sommes ici, à l'est de Nassogne et à l'ouest de Grune. Vous voyez sur la carte différentes couleurs. Vous avez donc ici sur la droite, la couleur verte, c'est la zone Natura 2000, où nous sommes à une distance minimale de 200 mètres par rapport à cette zone Natura 2000. Vous avez aussi en vert tous les buffers, donc ce sont des zones d'exclusion par rapport aux zones forestières. Donc, nous respectons également des distances de 100 à 200 mètres avec nos éoliennes.

Et le plus important, évidemment, ce sont les distances par rapport à l'habitat. Quand je parle d'habitat, je parle de zones d'habitat au plan de secteur, mais aussi de maisons isolées. Le cas échéant, nous parlons surtout des zones d'habitat, puisque vous voyez les bulles rouges qui sont autour de Nassogne et de Grune, qui représentent en fait une distance de 4 fois la hauteur du mat. Ici, on parle de minimum 800 mètres. Ce qui est représenté sur la carte, c'est une distance de 800 mètres par rapport aux bords des zones d'habitat au plan de secteur. Vous voyez ici le type d'éoliennes que nous souhaitons installer sur la zone de Grune. Ce sont des éoliennes de 200 mètres de haut, hauteur totale maximum une fois que la pale est à son apogée. C'est d'ailleurs pour cela que nous devons respecter une distance de 800 mètres par rapport aux zones d'habitat et une taille de rotor de maximum 150 mètres. J'insiste ici sur le fait que ce sont des tailles maximalistes qui seront analysées dans l'étude d'incidences, mais que le projet finalement déposé ou autorisé par la Région wallonne pourrait avoir des tailles plus réduites.

Quelques éléments récapitulatifs pour cette zone de Grune. Nous sommes ici sur un projet de 5 éoliennes maximum situées exclusivement en zone agricole au plan de secteur, d'une hauteur maximale de 200 mètres (nous en avons parlé), d'une puissance électrique de maximum 6 MW, c'est plus ou moins la puissance actuelle pour les éoliennes de nouvelle génération et une distance aux habitats qui est toujours de plus de 800 mètres. La législation nous impose une distance minimale de 800 mètres par rapport aux zones d'habitat et de 400 mètres par rapport aux maisons isolées. Mais dans les deux cas, nous sommes ici à plus de 800 mètres pour toutes les éoliennes. Et par rapport au raccordement électrique, nous avons un raccordement qui est fait par le gestionnaire de réseau de distribution Ores, avec des câbles qui sont uniquement souterrains. Alors au niveau de la production estimée de ce parc éolien : on parle de +/- 42.000 MWh par an, ce qui équivaut plus ou moins à la consommation de plus ou moins 14.000 ménages. Sachant évidemment qu'un ménage ne consomme pas forcément, que quand l'éolienne va tourner.

Concernant la deuxième zone de projet sur la commune de Nassogne, nous sommes ici à l'est du village de Bande, sur des parcelles dont le propriétaire est la commune de Nassogne elle-même. Nous avons ici un projet de 9 éoliennes qui est situé en zone agricole et en zone forestière, à une distance particulière par rapport aux zones d'habitat au plan de secteur qui est, comme pour la zone de Grune, de plus de 800 mètres par rapport à ces zones d'habitat au plan de secteur. Nous devons également respecter des distances par rapport aux maisons isolées qui sont de minimum 400 mètres, ce qui est le cas sur cette zone de projet. Ensuite, élément important sur cette zone, c'est que vous le voyez en haut de l'image. Il y a un faisceau hertzien en jaune, un faisceau qui empêche le développement d'éoliennes à proximité de ce dernier. C'est pourquoi nous voulons installer nos éoliennes beaucoup plus au sud plutôt qu'au nord du massif boisé, à proximité du village de Bande.

Concernant la taille des éoliennes, nous sommes sur des modèles similaires à ce qui a été présenté pour la zone de Grune, c'est-à-dire des éoliennes de maximum 200 mètres de haut pale levée et des rotors de maximum 150 mètres. Je le rappelle, ce sont vraiment des tailles maximalistes.

Pour récapituler pour la zone de Bande : on parle bien de 9 éoliennes en projet avec 4 éoliennes en zone agricole, 5 éoliennes en zone forestière au plan de secteur. Une implantation qui a été présentée ici, c'est vraiment l'implantation qui a été proposée à la commune de Nassogne dans le cadre de l'appel d'offres public qui était réalisé en 2020 et en 2021. Nous avons aussi voulu vous présenter de manière très transparente le projet qu'Engie envisage pour cette zone particulière. La hauteur totale des éoliennes, eh bien, on en a parlé c'est de 200 mètres. La puissance électrique est de 6 MW, comme pour le projet de Grune. Concernant les distances aux habitations, nous sommes également sur quelque chose de similaire : nous devons respecter une distance de 800 mètres par rapport aux zones d'habitat au plan de secteur et de

plus de 400 mètres par rapport aux maisons isolées. Concernant le raccordement électrique, nous sommes également tributaires du gestionnaire de réseau de distribution pour un raccordement direct vers un poste à haute tension, mais uniquement avec des câbles souterrains.

L'avant-projet de Bande étant un projet plus important que l'avant-projet de Grune, nous avons donc une production électrique estimée plus importante, qui est ici de 75.000 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 25.000 ménages.

En guise de conclusion, je voulais insister sur le fait que c'est une zone qui est historique pour Engie Electrabel, qui développe des projets éoliens sur Nassogne depuis plus de 10 ans. Les deux projets sont a priori exclusifs, c'est-à-dire que pour Engie, ce sera pas l'un et l'autre, mais ce sera l'un ou l'autre. Engie ne va développer qu'un seul des deux projets. Mais évidemment, le mot de la fin reviendra bien entendu à la Région wallonne. La volonté d'Engie sur Nassogne est vraiment de développer un projet qui suit les recommandations de l'autorité communale, c'est-à-dire de s'inscrire dans ce projet d'appel à candidatures public qui devrait être relancé en 2021.

Dernier point, Engie entend vraiment développer une approche participative sur ce projet. Première chose nous aimerions vous revoir en présentiel lorsque le contexte sanitaire le permettra, pour vous présenter l'évolution du développement de ces deux projets et ensuite, nous nous engageons maintenant à organiser une participation citoyenne dans le capital des projets, via notamment une coopérative comme Electrabel CoGreen. Évidemment, la forme de cette coopérative dépendra des discussions qui auront lieu éventuellement avec l'autorité communale sur ce sujet.

J'en ai terminé pour ma présentation. Je vous remercie pour votre attention et nous restons bien entendu ouverts à toutes vos questions via le numéro de téléphone qui s'affiche sur votre écran.

Présentateur – Pascal François

Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, accueillir Catherine Dubois, du bureau CSD Ingénieurs. Il va bien sûr être question de l'étude d'incidences sur l'environnement.

Bureau d'études CSD Ingénieurs : Catherine Dubois

Bonjour à tous, je suis Catherine Dubois, je représente le bureau d'études CSD Ingénieurs qui a été mandaté par le demandeur pour réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement de son projet éolien. Alors, pourquoi faut-il une étude d'incidences sur l'environnement ? Eh bien, une étude est imposée par la législation lorsque le projet éolien compte plus de 3 mégawatts en puissance installée, ce qui est le cas de ce projet-ci. La procédure de demande de permis unique et d'évaluation environnementale est régie par le Code de l'environnement et le Code du développement territorial. L'étude d'incidences est en réalité une annexe à la demande de permis unique qui sera déposée auprès de l'autorité compétente.

Qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ? C'est un outil réalisé par un bureau d'étude agréé. C'est un outil à plusieurs égards, un outil d'orientation pour le demandeur, car l'étude va lui permettre, sur base des recommandations effectuées, d'améliorer la qualité environnementale de son projet éolien. C'est un outil d'aide à la décision pour les autorités compétentes, car les autorités vont consulter les résultats de l'étude pour fonder leur décision et la motiver. Mais c'est également un outil d'information pour vous, les riverains, le public en général, car vous pourrez consulter les résultats de l'étude pour savoir quels sont les impacts attendus du projet éolien. L'étude doit être réalisée par un bureau agréé par la Région wallonne. L'agrément est garant de l'indépendance des compétences et de l'expérience du bureau d'études. CSD Ingénieurs conseil possède cet agrément pour les projets éoliens.

Alors qui est CSD Ingénieurs ? C'est un groupe d'ingénierie environnementale de niveau européen. Nous sommes présents depuis environ 30 ans en Belgique et nous réalisons les évaluations environnementales de projets éoliens depuis le tout début du développement éolien en Wallonie. Nous travaillons donc pour les études d'incidences de projets d'énergies renouvelables, mais également sur d'autres thématiques comme la géothermie, la mobilité ou les bâtiments durables.

Nous sommes ici dans le cadre de la réunion d'information préalable. Cette réunion permet au demandeur de présenter son projet et cette réunion vous permet, à vous le public, de faire part d'informations, d'observations et suggestions qui pourraient être utiles dans le cadre de la réalisation de l'étude. Par exemple, certains ornithologues peuvent nous renseigner sur la fréquentation du site par des espèces d'oiseaux. Vous avez peut-être également connaissance de la présence de galeries souterraines. Ce type d'éléments sont importants pour nous, pour mieux étudier l'impact du projet sur l'environnement. Vous pouvez également vous poser certaines questions particulières, par exemple l'impact du projet sur votre maison, en particulier si elle est bien orientée vers le projet. C'est également des questions que vous pouvez nous poser. Enfin, vous avez peut-être des idées d'alternatives. Alors, qu'est-ce qu'une alternative, par exemple ? C'est déplacer une éolienne, la mettre à un autre endroit, peut-être avoir des éoliennes plus petites ou plus grandes. Donc ça, c'est aussi quelque chose qui peut être étudié dans l'étude d'incidences. L'objectif étant de compléter le contenu standard de l'EIE (étude d'incidences environnementales).

Alors, qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ? Eh bien, c'est un document qui va reprendre différentes parties. La première partie présente le projet éolien. Il va définir la localisation précise de chaque éolienne, quelles seront leurs dimensions, leurs caractéristiques techniques. On va également préciser où se situent les chemins ou le raccordement électrique et la cabine de tête. La deuxième partie de l'étude dresse un état des lieux de la situation existante de l'environnement, c'est-à-dire comment est le milieu aux environs du site aux environs du projet actuellement, sans que les éoliennes soient construites. La troisième partie évalue les effets du projet sur l'environnement, tant au niveau de la phase de chantier, donc de construction du projet et également au niveau de la phase d'exploitation, donc quand les éoliennes vont tourner. Alors, pour l'évaluation des effets du projet sur l'environnement, nous allons aborder les différentes thématiques de l'environnement.

Et dans le cadre d'un projet éolien, il y a quatre thématiques qui sont particulièrement importantes. Il s'agit :

- du milieu biologique,
- du paysage et du patrimoine,
- de l'acoustique,
- et de l'ombrage.

Je reviendrai par la suite sur ces quatre thématiques. L'étude d'incidences analyse également les éventuelles alternatives. La question est de savoir s'il y a une alternative qui est raisonnablement envisageable par le développeur et qui présente moins d'impact sur l'environnement. Et enfin, l'étude se termine sur une série de recommandations, c'est à dire toutes des mesures qui peuvent être mises en place par le demandeur pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs sur l'environnement.

Alors, je vais reprendre maintenant les quatre thématiques principales dans le cadre d'une étude d'incidences sur l'environnement d'un projet éolien. Les cartographies que vous allez voir pour illustrer les propos ne correspondent pas au projet éolien présenté aujourd'hui par le demandeur. Il s'agit d'un autre projet éolien qui a été étudié auparavant, car en effet, le projet présenté aujourd'hui n'a pas encore été étudié. Donc, je n'ai aucune cartographie à vous présenter à ce sujet.

La première thématique concerne le milieu biologique. Pour évaluer les impacts d'un projet éolien sur le milieu biologique, il faut savoir que nous allons réaliser pendant environ un an des relevés sur le site, afin d'identifier la fréquentation par les espèces d'oiseaux et de chauves-souris, car ce sont en effet les oiseaux et les chauves-souris qui sont principalement impactés par les éoliennes.

La deuxième thématique concerne le paysage et le patrimoine. Pour cette thématique, nous allons travailler à deux échelles. Tout d'abord à une échelle très large, sur un périmètre d'environ 15 km. Dans ce périmètre, nous allons modéliser la visibilité des éoliennes pour savoir quelles sont les parties du territoire depuis

lesquelles on verra le plus des éoliennes du projet. A une échelle plus réduite d'environ 5 kilomètres, nous allons identifier tous les éléments d'intérêt paysager ou patrimonial, ainsi que tous les villages et hameaux afin de pouvoir analyser l'impact visuel du projet sur ces éléments et sur ces lieux de vie. Alors, le chapitre paysage et patrimoine est illustré par des photomontages, donc des incrustations d'éoliennes sur des photographies prises in situ. Cela permet de vous donner une représentation de l'impact des éoliennes dans le paysage.

La troisième thématique importante dans le cadre d'un projet éolien, concerne l'environnement sonore. L'analyse de l'environnement sonore se fait en deux étapes. Tout d'abord, nous allons effectuer une mesure sur site pour connaître quelle est l'ambiance sonore actuelle sans la présence de l'éolienne, pour savoir si nous sommes plutôt dans un milieu bruyant ou calme. La deuxième étape consiste en une modélisation mathématique du bruit généré par les éoliennes. Le type de 4 résultantes est affiché ici et va permettre de comparer les résultats aux valeurs limites réglementaires en vigueur. Si les valeurs limites ne sont pas respectées, il y a possibilité de brider les éoliennes, afin qu'elles fassent moins de bruit et respectent les valeurs limites. Nous recommandons également d'office un suivi acoustique post-implantation, c'est-à-dire que nous allons aller mettre des sonomètres une fois que les éoliennes sont construites et qu'elles tournent pour vérifier que les valeurs limites acoustiques sont bien respectées.

Enfin, la dernière thématique importante abordée concerne l'ombre stroboscopique. Pour cette thématique, nous allons également effectuer une modélisation mathématique des niveaux d'ombre au niveau des maisons environnantes. Ces niveaux d'ombre sont comparés aux valeurs limites réglementaires. En cas de problème mis en évidence, il est possible donc d'arrêter les éoliennes pour pouvoir in fine respecter la réglementation en vigueur.

Une fois que l'étude d'incidences sur l'environnement est terminée, le demandeur va pouvoir intégrer nos recommandations dans son projet afin d'en améliorer la qualité environnementale et ainsi déposer sa demande de permis. Il faut savoir que si le demandeur n'intègre pas nos recommandations dans son projet, il doit s'en justifier dans sa demande de permis. Cette demande de permis, à laquelle est annexée l'étude d'incidences, va être soumise à enquête publique. C'est un moment où vous allez pouvoir consulter tout le dossier, y compris l'étude, et faire vos remarques. Ensuite, durant l'instruction administrative du dossier, il faut savoir que différentes instances sont consultées par les autorités compétentes et ces instances vont remettre un avis sur le projet en lui-même, mais également parfois elles remettent un avis sur la qualité de notre étude. Cela consiste donc en un contrôle qualité de notre étude et donc de notre travail. Et enfin, l'autorité compétente prendra sa décision sur base de différents avis des instances et également sur les résultats de notre étude.

Conclusion – Pascal François, présentateur

Nous arrivons maintenant déjà au terme de cette réunion d'information préalable en mode complètement virtuel. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que vous pouvez réagir de manière quasiment habituelle, comme si nous étions dans le cadre d'une RIP présentielle en adressant vos courriers à la commune avec une copie au développeur. Vous avez 15 jours pour le faire.

Comme d'habitude, ai-je envie de dire et vous avez une disposition supplémentaire qui est complètement liée au contexte pandémique dans lequel nous nous trouvons - qui est en fait la possibilité pour vous de joindre les développeurs, les porteurs de projets de 8 heures à 17 heures pendant toute la période de diffusion de cette vidéo, en l'occurrence pendant 48 heures.

N'hésitez pas à utiliser ces moyens pour pouvoir vous manifester. J'aimerais vous remercier chaleureusement d'avoir suivi cette réunion d'information préalable en mode complètement dématérialisé. Et j'aimerais surtout vous inviter à présent à prendre bien soin de vous.

Projets éoliens sur Nassogne Bande & Grune

Réunion d'Information Préalable

19-20 Avril 2021



Agenda



Accueil & introduction – Pascal François, Présentateur



1. Présentation du projet – Loïc Biot, ENGIE
2. Etude d'incidences – Bureau d'études indépendant CSD Ingénieurs

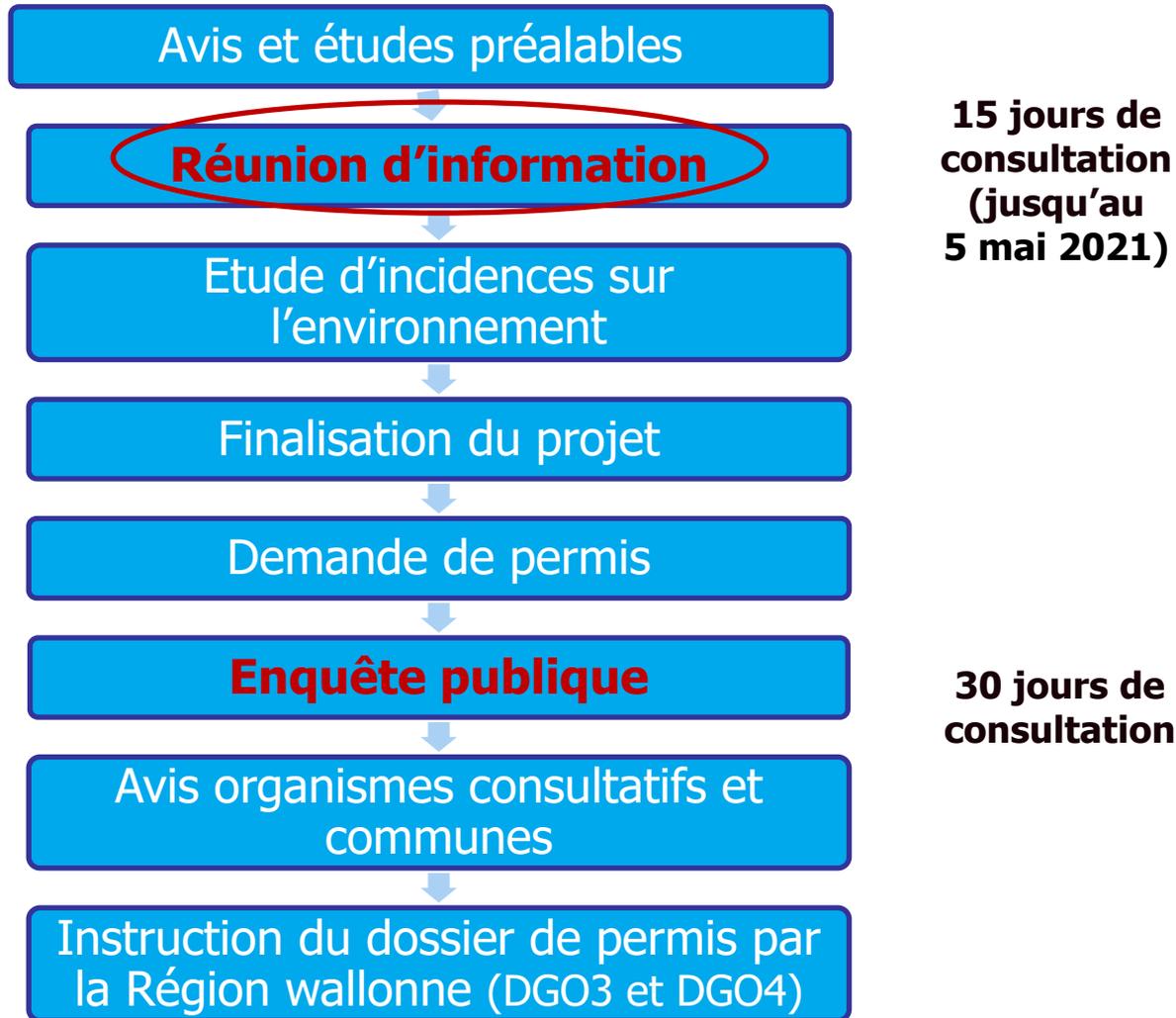


Objectif

Cette vidéo a pour objet :

1. de permettre au **demandeur de présenter son projet** ;
2. de permettre au **public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions** concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des **points particuliers** qui pourraient être abordés dans l'**étude d'incidences** ;
4. de présenter des **alternatives techniques** pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La procédure légale d'un projet éolien



Deux moments importants de consultation pour les observations et suggestions



01

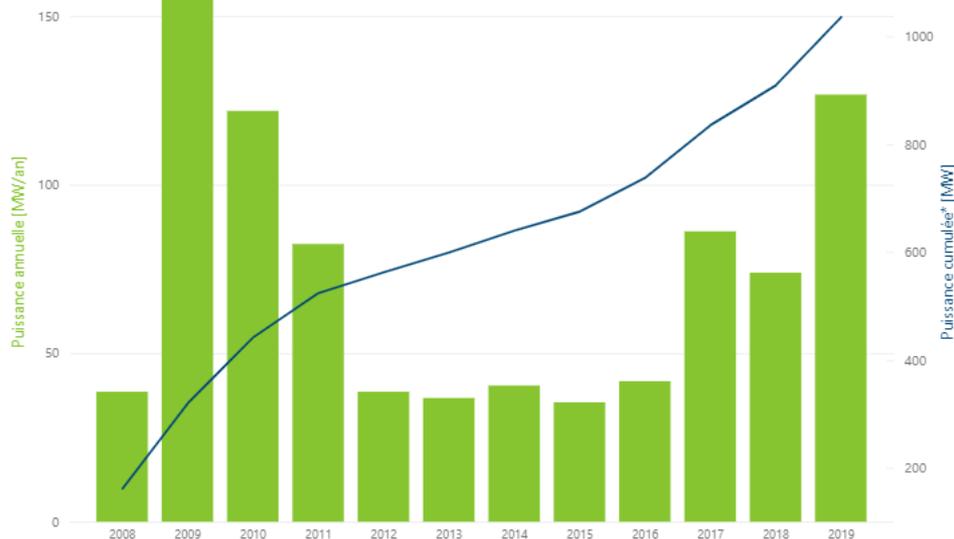
Contexte éolien en Wallonie



Introduction : Contexte éolien en Wallonie

Des objectifs contraignants (2030)

Evolution des puissances installées



Actuellement plus de 440 éoliennes (1 036 MW) installées en Wallonie

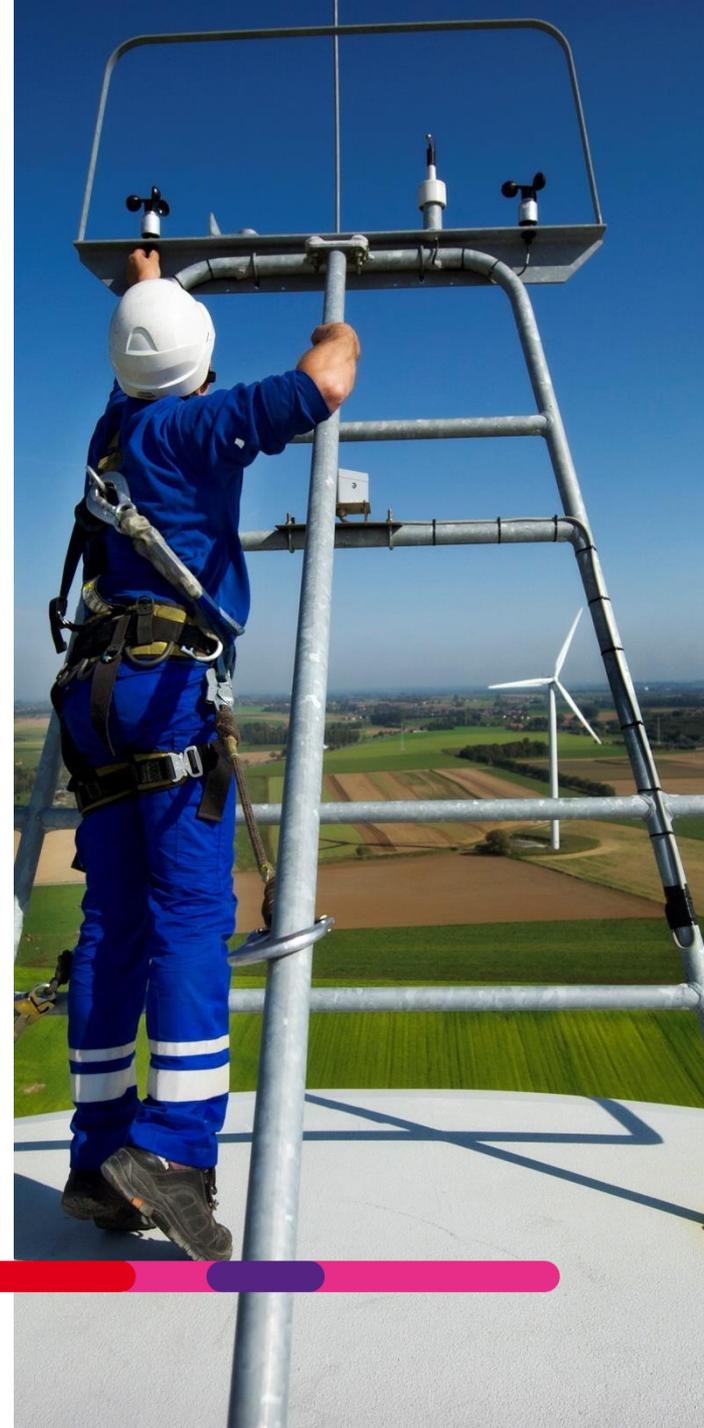
Les **objectifs pour la Wallonie** dans l'éolien pour 2030

1. 4 600 GWh/an, soit environ 1 200 000 ménages
2. Equivalent à ± **320 éoliennes supplémentaires**
3. Dans un cadre réglementaire bien défini (CdR, CoDT,...)
4. Déclaration gouvernementale très volontariste



02

Zoom sur la commune de
Nassogne



Historique des projets éoliens d'ENGIE

Pré-analyse du potentiel éolien sur la Commune de Nassogne en 2010

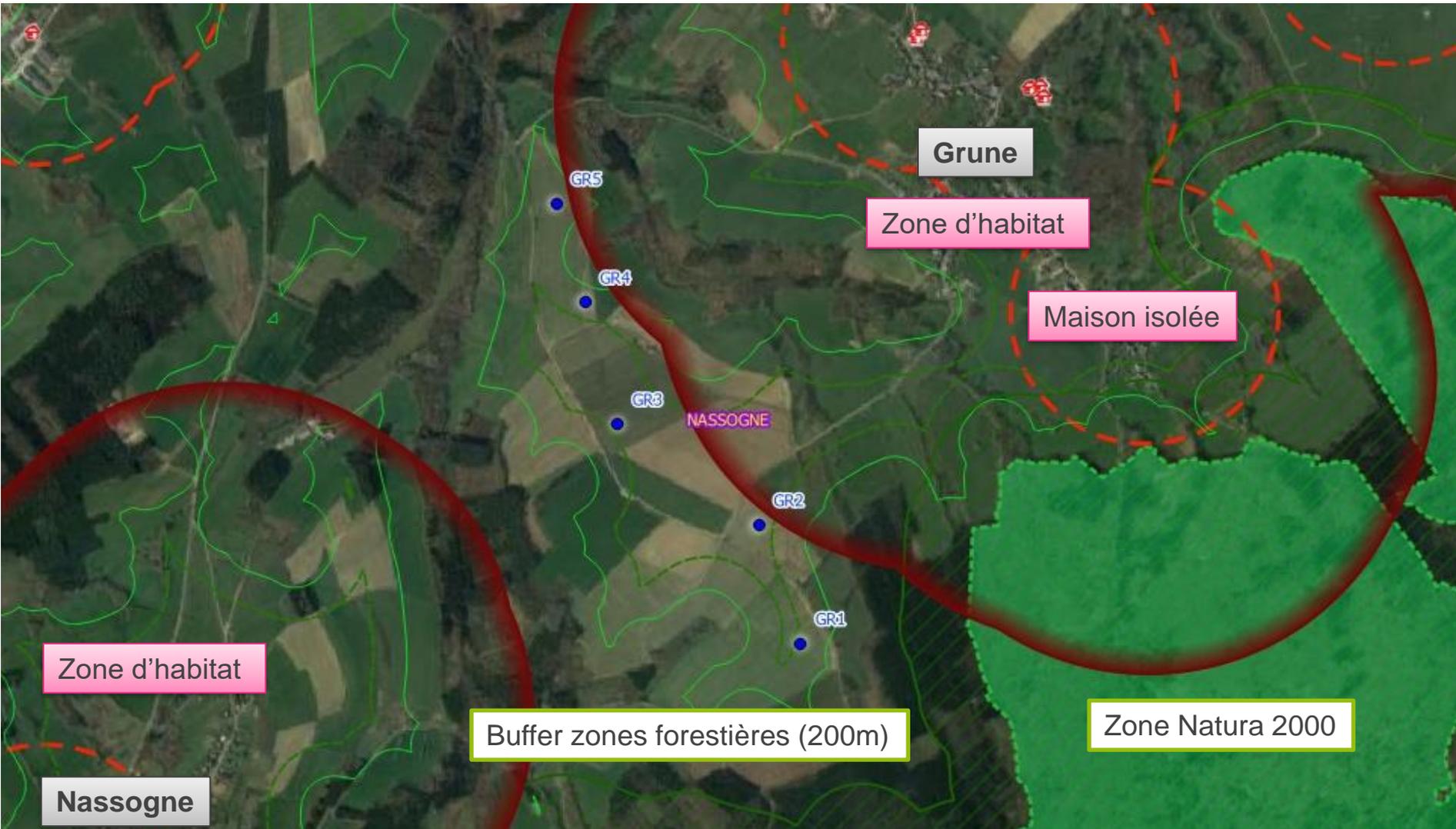
Grune :

- **Projet historique de 5 éoliennes**
- **Permis Unique octroyé en 2014**
- **Permis Unique annulé par le Conseil d'Etat en 2016**

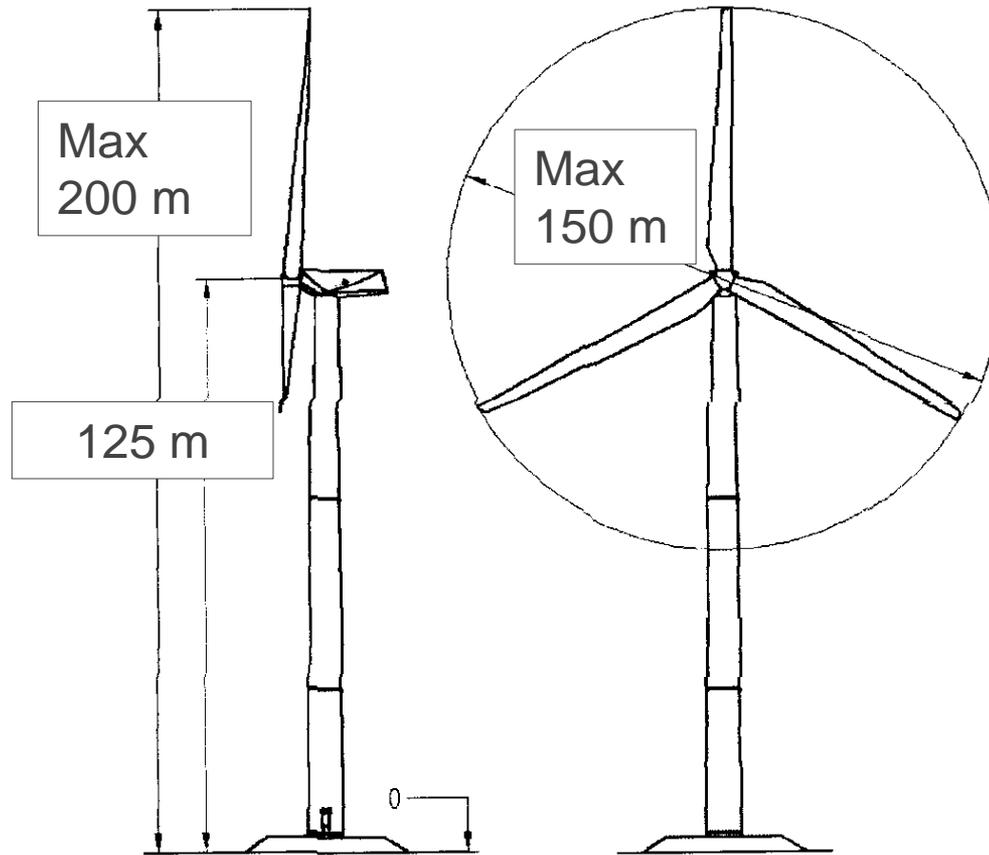
Bande :

- **Appel d'offre communal en 2020 pour l'utilisation de terrains communaux**
- **Réponse d'ENGIE à l'appel d'offre en 2020**
- **Annulation de l'appel d'offre par la Commune en 2021**

Grune – Projet d'implantation – 5 éoliennes



—
Type d'éolienne – dimensions maximales
Capacité de production maximale 6 MW
—



Avant-Projet

- ✓ **5 éoliennes** en zone agricole
- ✓ Hauteur des éoliennes : **maximum 200m** pale levée
- ✓ **Puissance électrique maximale de 6 MW** par éolienne
- ✓ Distance aux habitations
 - ✓ **Minimum de 4x la hauteur de l'éolienne** aux zones d'habitat, soit **800m minimum**
 - ✓ **Minimum 400m** des habitations isolées
- ✓ Raccordement électrique au réseau de distribution (câbles souterrains)



Consommation de
14 000 ménages



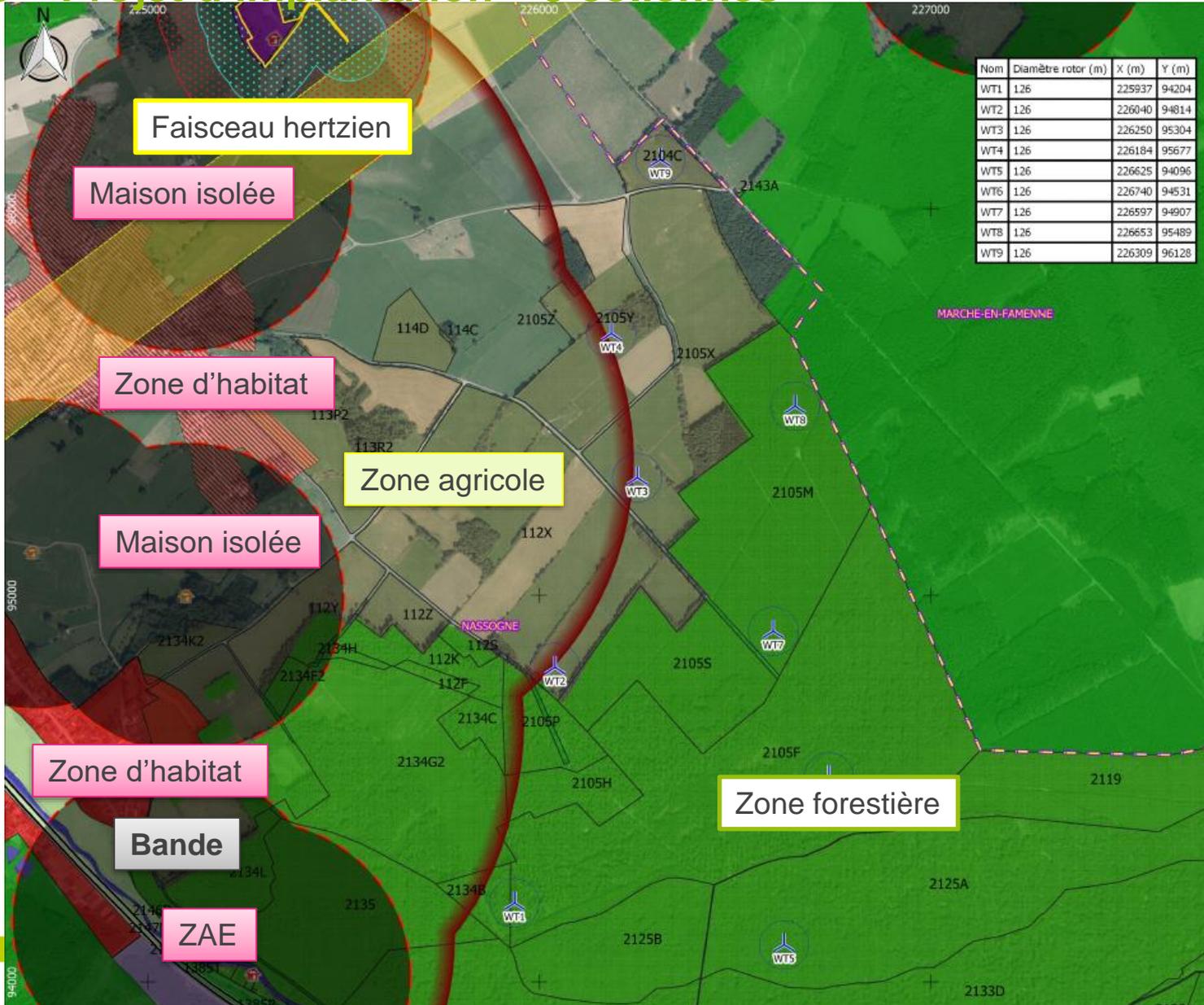
Production de
~42 000 MWh/an



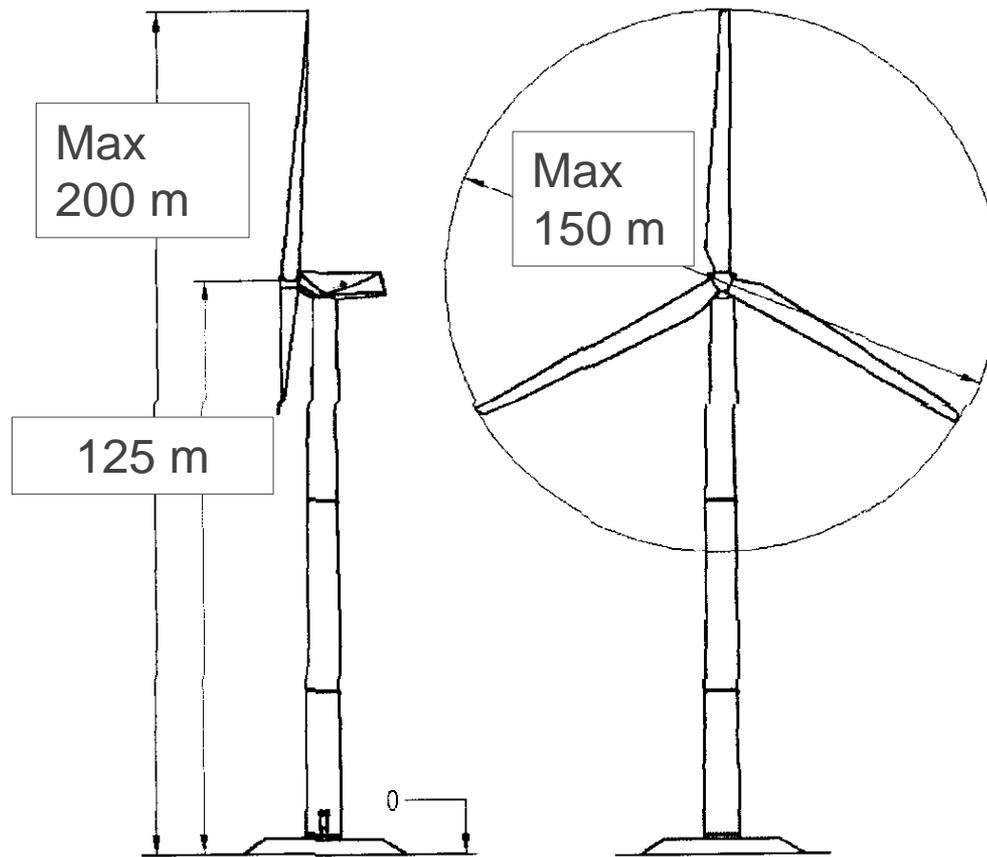
Emissions évitées de
16 500 tonnes CO₂/an
(ou 8 400 voitures
diesel)



Bande – Projet d’implantation – 9 éoliennes



—
Type d'éolienne – dimensions maximales
Capacité de production maximale 6 MW
—



Avant-Projet

- ✓ **9 éoliennes** en zone agricole et forestière
- ✓ Implantation présentée dans **l'appel d'offre**
- ✓ Hauteur des éoliennes : **maximum 200m** pale levée
- ✓ **Puissance électrique maximale de 6 MW** par éolienne
- ✓ Distance aux habitations
 - ✓ **Minimum de 4x la hauteur de l'éolienne** aux **zones d'habitat**, soit **800m minimum**
 - ✓ **Minimum 400m** des **habitations isolées**
- ✓ Raccordement électrique au réseau de distribution (câbles souterrains)



Consommation de
25 000 ménages



Production de
~75 000 MWh/an



Emissions évitées de
30 000 tonnes CO₂/an
(ou 15 000 voitures
diesel)

03

Conclusion



Conclusions

- Développement éolien **historique** sur la Commune de Nassogne;
- **Deux projets a priori** exclusifs;
- Volonté d'ENGIE de **suivre les différentes procédures mises en place par l'autorité communale**
- Approche **participative** (partenariat public/privé via intercommunales locales et participation citoyenne via Electrabel CoGreen, 2000 coopérateurs à l'heure actuelle)

Consultation publique

Réunion d'Information Préalable

La présentation du jour sera disponible dans les jours à venir sur notre page internet à l'adresse suivante : <https://corporate.engie.be/fr/energy/energie-eolienne>

Chacun est invité à adresser ses **observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques** pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences,

durant les 2 jours de mise en ligne de la vidéo (19-20/04/2021) :

- Par téléphone au 02/746 78 26, de 8h à 17h

du 20/04/2021, jusqu'au 05/05/2021 inclus :

- Par écrit, en y indiquant ses nom et adresse, en s'adressant :
 - au Collège Communal de Nassogne, Place communale, 6950 NASSOGNE
 - **ET copie** à ENGIE Electrabel Renewable Belux, à l'attention de Loïc Biot
Boulevard Simon Bolívar 34 à 1000 Bruxelles ou par mail : loic.biot@engie.com



Projet éolien en Wallonie

Étude d'incidences sur l'environnement – Réunion d'information du public

CSDINGENIEURS 
INGÉNIEUX PAR NATURE

Imposée par la législation

- + Les caractéristiques du projet sont telles qu'une étude d'incidences est imposée par la législation ($P \geq 3$ MW)
- + La procédure est régie par le « [Code de l'Environnement](#) » et le « [Code du Développement Territorial](#) » (CoDT)
- + Étude d'incidences = Annexe à la demande de permis

Un outil réalisé par un bureau agréé

+ Un outil à plusieurs égards

- Outil d'orientation pour le demandeur
- Outil d'aide à la décision pour les autorités
- Outil d'information pour le public

+ Un bureau agréé par la Région wallonne

- Indépendance
- Compétences
- Expérience

➔ **CSD Ingénieurs conseils**

Un groupe européen d'ingénierie

- + Une équipe pluridisciplinaire
> 850 collaborateurs dont 65 en Belgique
- + 50 années d'expérience en Europe
> 30 années en Belgique
> 400 évaluations environnementales
- + Ancrage local :
Namur, Liège et Bruxelles



Un groupe européen d'ingénierie



Réunion d'information préalable (RIP)

+ DEMANDEUR

- Présentation de son projet

+ PUBLIC

- Informations – observations – suggestions
 - Points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
 - Présentation des alternatives raisonnablement envisageables par le demandeur
- Objectif : compléter le contenu 'standard' de l'EIE

Une étude qui aboutit sur des recommandations

Réunion d'information du public



Etude d'incidences

*Observations
suggestions*

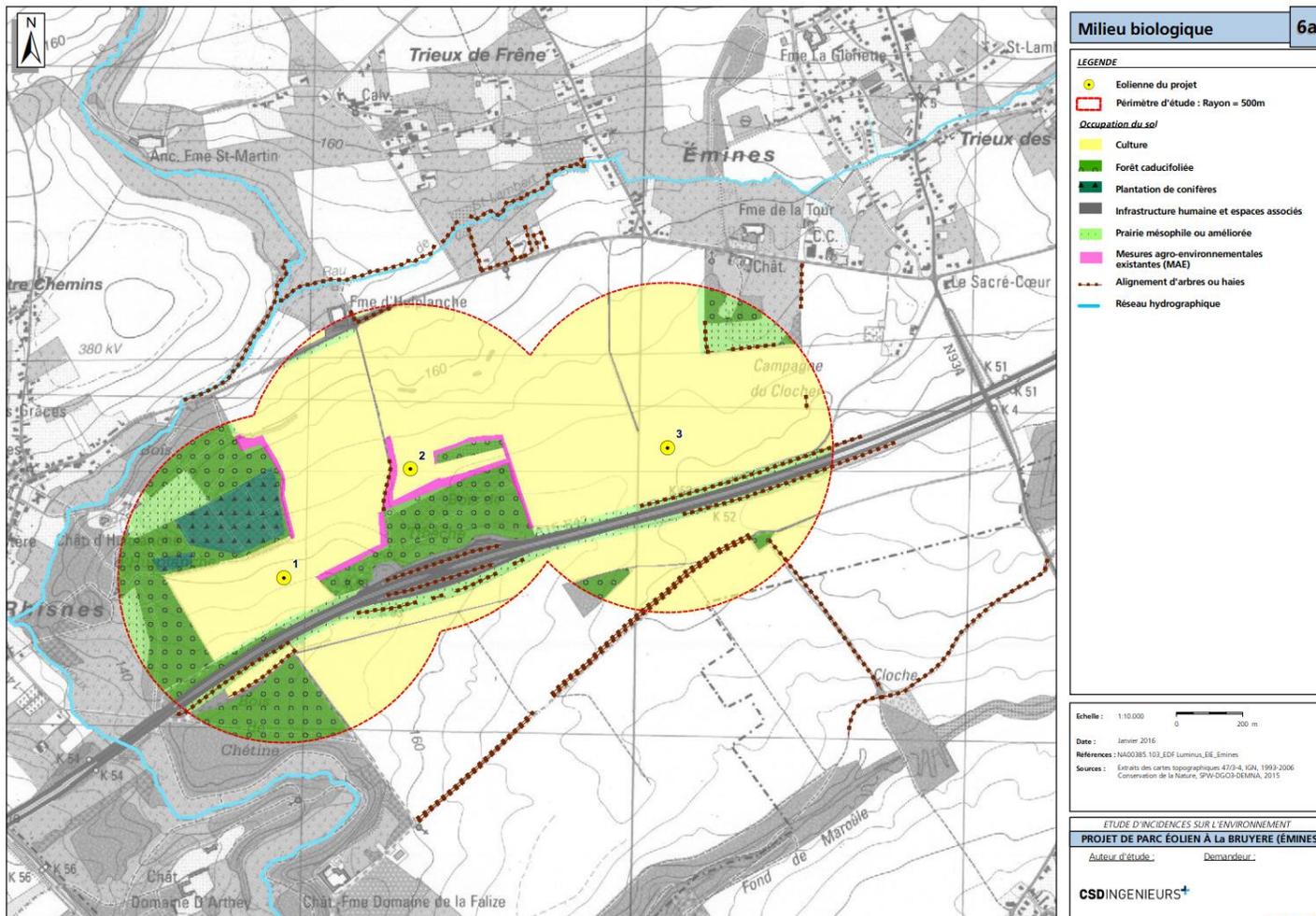


- Présentation de l'avant-projet
- Analyse de la situation existante de l'environnement
- Évaluation des effets du projet et son chantier sur l'environnement

Sol et Sous-sol, Eaux, Air et Climat, **Milieu biologique, Paysage et Patrimoine, Acoustique, Ombrage**, Activités socio-économiques, Infrastructures, Sécurité, Urbanisme et Aménagement du territoire, Mobilité, Déchets, ...
- Étude des éventuelles alternatives
- Proposition de mesures pour éviter / réduire / compenser les incidences négatives sur l'environnement
→ **Recommandations...**

Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement

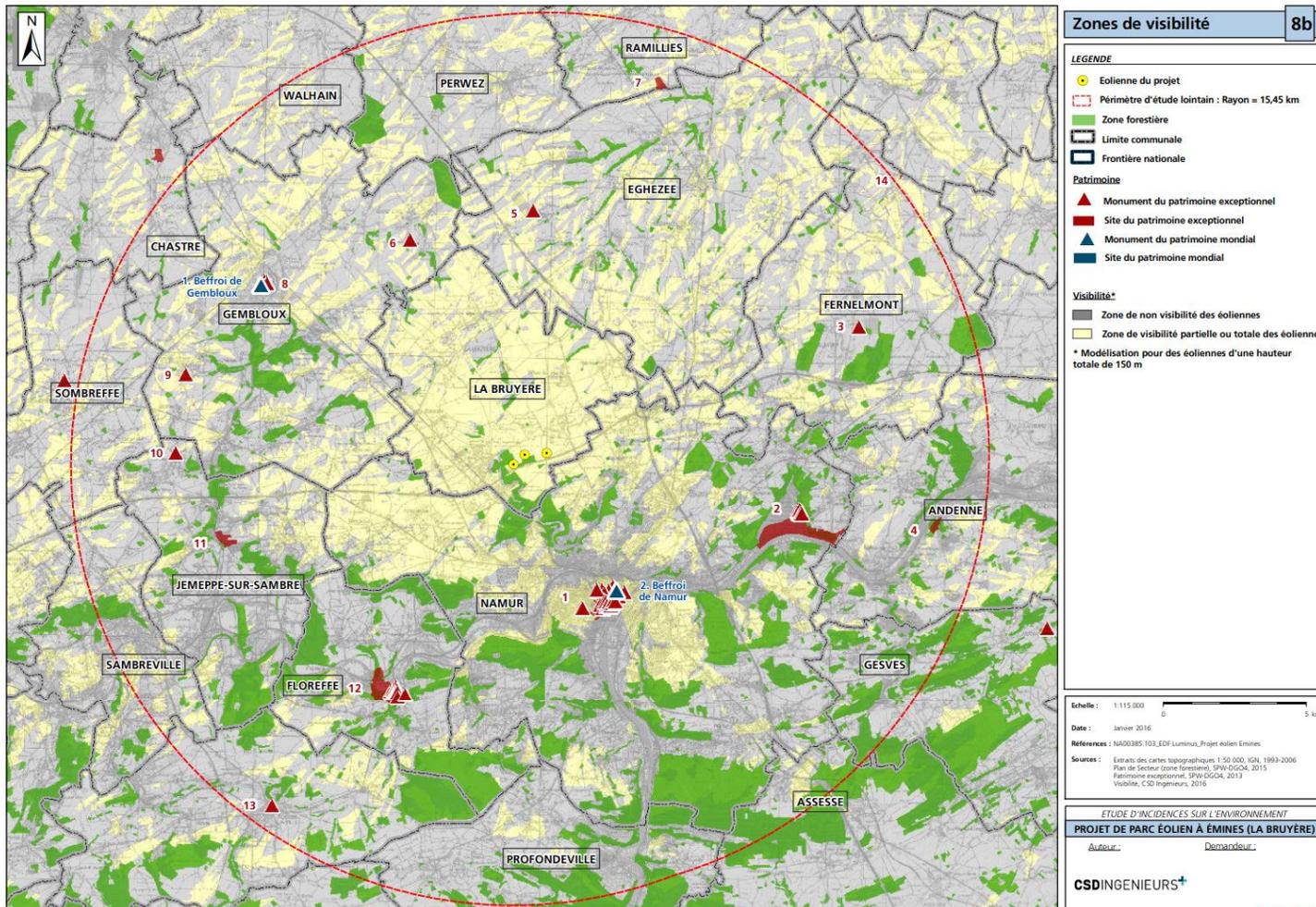
Exemple issu de l'étude d'incidences d'un autre projet éolien



- + Relevés biologiques sur une année :
 - Oiseaux (en nidification, en migration, hivernants)
 - Chauves-souris

Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement

Exemple issu de l'étude d'incidences d'un autre projet éolien

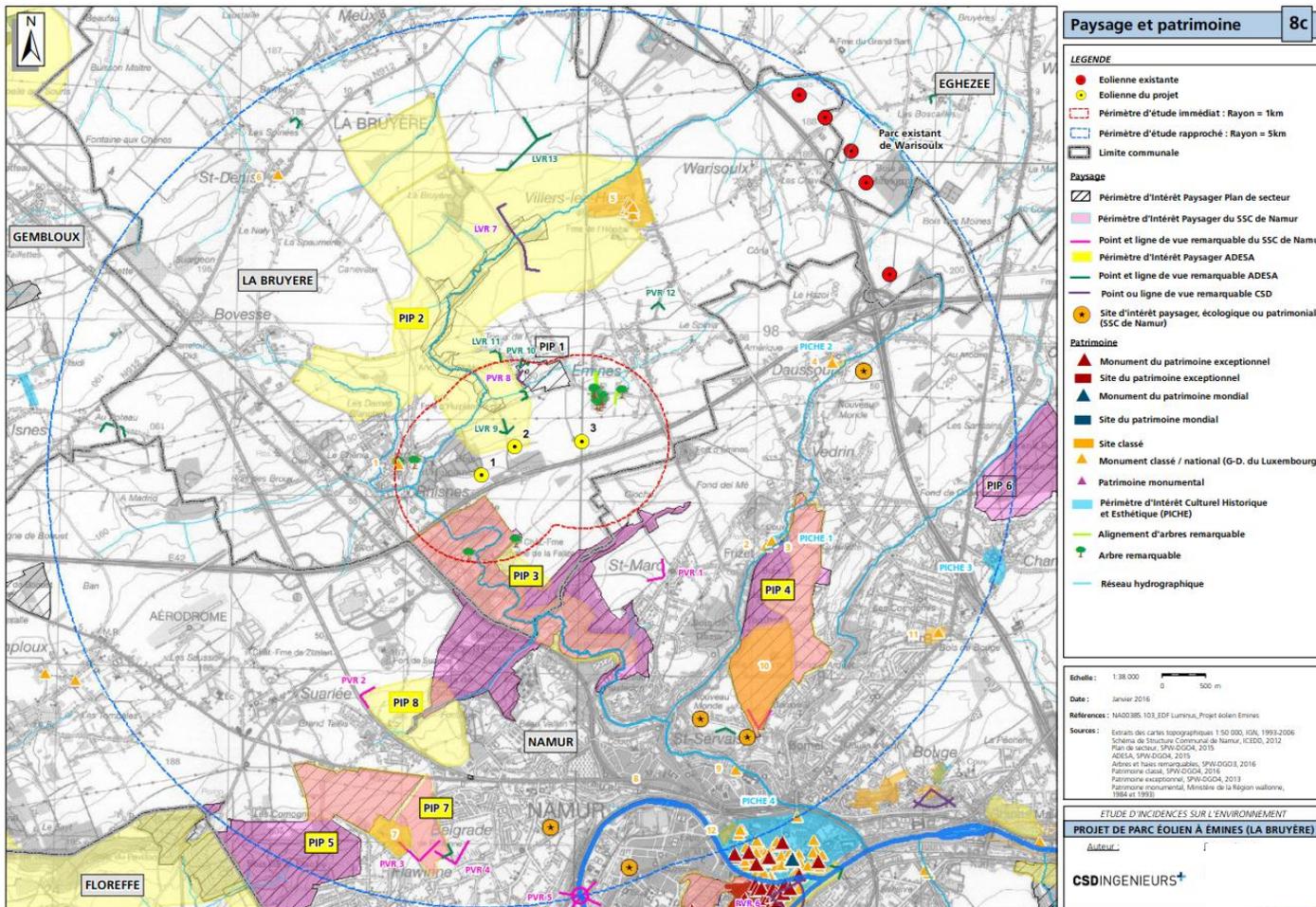


+ Visibilité du projet :

- Modélisation sur base du relief et des zones boisées
- Périmètre d'étude d'environ 15 km (selon la formule du Cadre de référence)
- Zones grises = projet non visible

Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement

Exemple issu de l'étude d'incidences d'un autre projet éolien



- + Qualité paysagère et patrimoniale :
 - Périmètres d'intérêt paysager, points de vue remarquables, etc.
 - Sites et monuments classés, etc.

Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement

Exemple issu de l'étude d'incidences d'un autre projet éolien

Photomontage 01 : Emines, rue Trieux des Frères

Cadrage vue panoramique



+ Impact paysager :

- Illustration par des photomontages depuis des zones habitées, points de vue, espaces publics, etc

Cadrage vision humaine

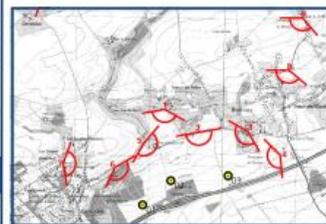


Projet éolien à La Bruyère (Emines)

Données de localisation de la prise de vue 01

Coordonnées Lambert	X : 182 093 Y : 133 970
Altitude	156 m
Distance de l'éolienne du projet la plus proche	973 m
Angle de visée (par rapport au nord géographique)	190°
Champ de vision (horizontal)	140°

Carte de localisation



Données techniques

Type d'éolienne	Servion 3.2 M 114
Hauteur mât des éoliennes	93 m
Diamètre du rotor	114 m
Balysage de jour	Bande rouge 3 m (mât) Flash blanc (nacelle)
Balysage de nuit	Feux rouges (mât) Flash rouge (nacelle)
Date de prise de vue	27 août 2013

Auteur d'étude :

CSDINGENIEURS
INGÉNIEUX PAR NATURE

Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement

Exemple issu de l'étude d'incidences d'un autre projet éolien

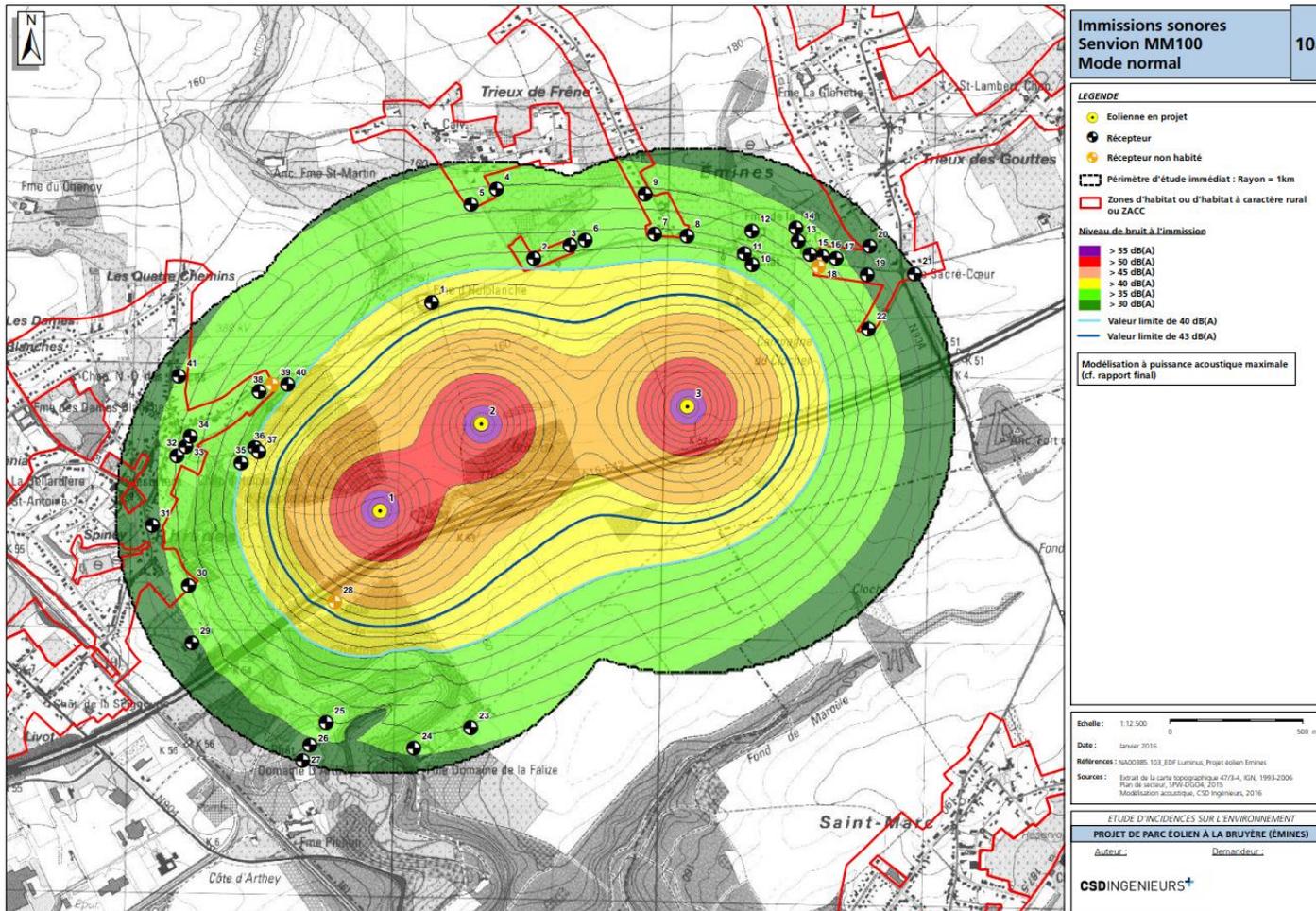


+ Environnement sonore:

- Mesure de bruit avec un sonomètre pour caractériser l'ambiance sonore existante au niveau des zones habitées proches

Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement

Exemple issu de l'étude d'incidences d'un autre projet éolien



+ Impact acoustique :

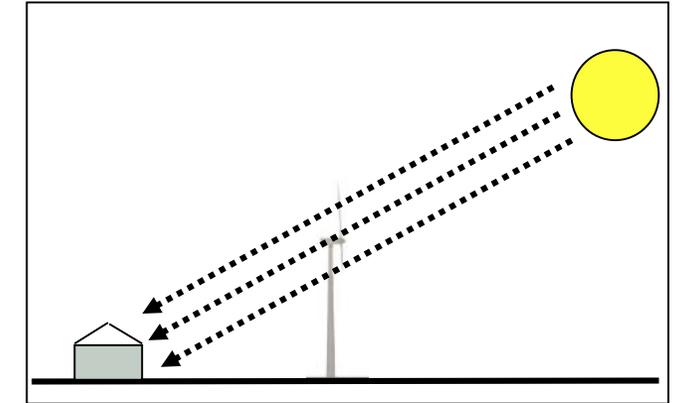
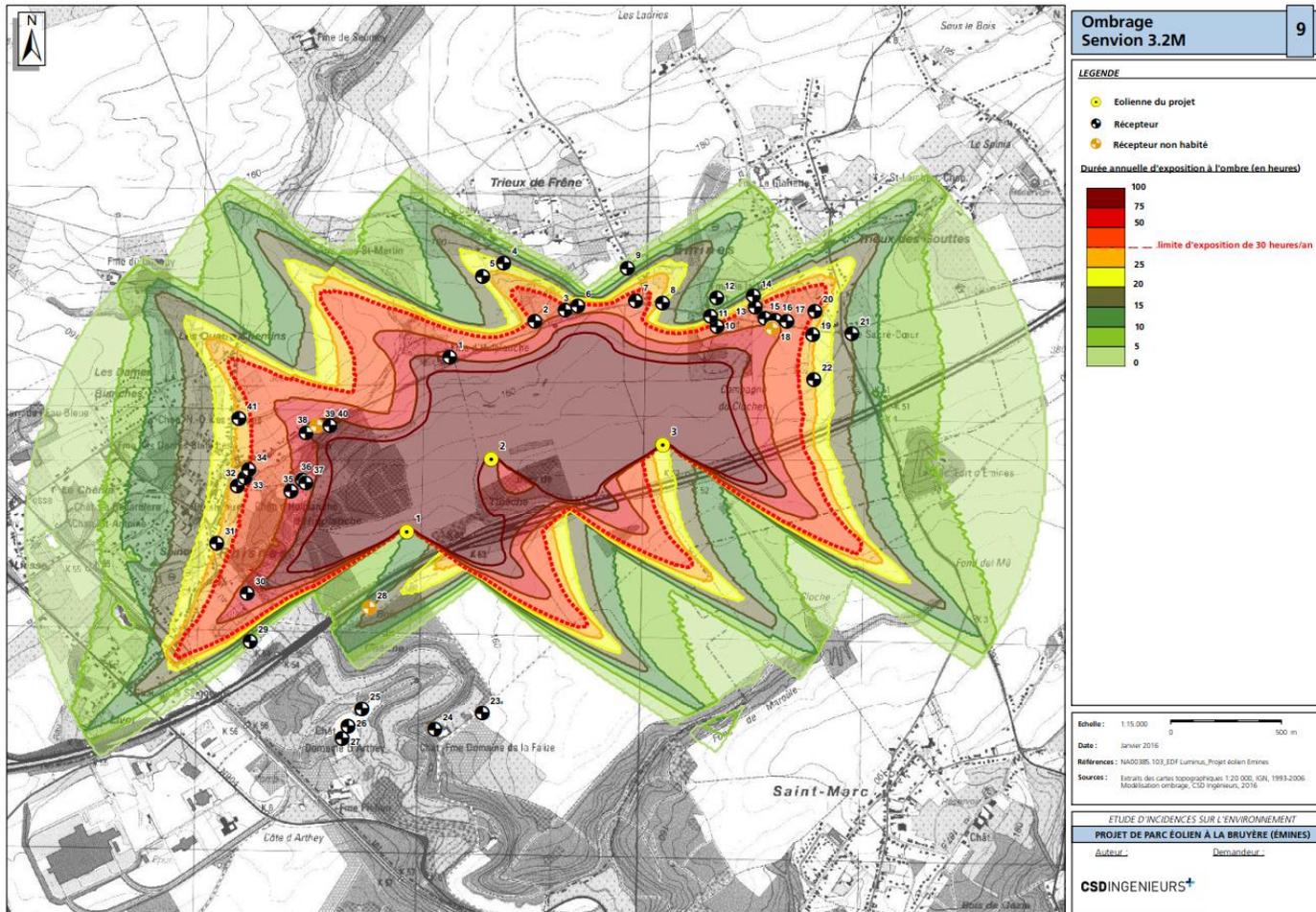
- Modélisation des niveaux sonores générés par le projet
- Comparaison aux valeurs limites réglementaires

+ Recommandations :

- Bridage acoustique si besoin
- Suivi acoustique post-implantation

Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement

Exemple issu de l'étude d'incidences d'un autre projet éolien



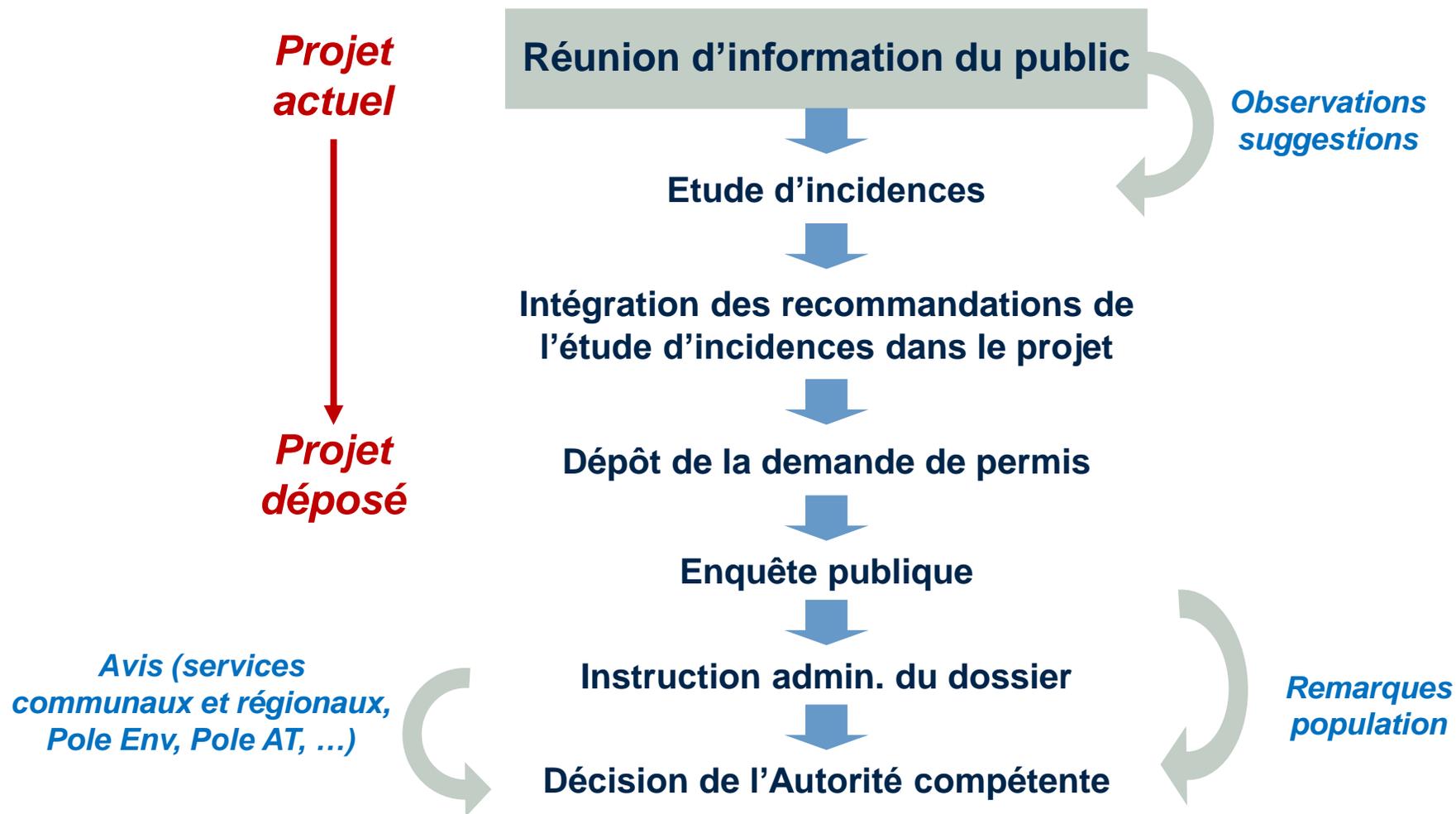
+ Ombre portée :

- Modélisation des niveaux d'ombre générés par le projet
- Comparaison aux valeurs limites réglementaires (30 min/jour et 30 h/an)

+ Recommandations :

- Module d'arrêt si besoin

L'étude d'incidences dans la procédure de demande de permis





Merci pour votre attention

CSDINGENIEURS 
INGÉNIEUX PAR NATURE